



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-180

PUBLIÉ LE 24 MARS 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires médicales

75-2026-03-23-00011 - Arrêté n° DG 2026-09 portant modification de l'arrêté n° DG 2025-37 portant nomination des représentants des internes siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 4

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2026-03-24-00002 - Arrêté préfectoral donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage à René LA COMBE, sur la façade du bâtiment situé 157 avenue de Malakoff Paris 16ème (2 pages)

Page 6

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2026-03-24-00001 - Arrêté 202609024 VS 75 du 24 mars 2026 portant autorisation d'installer un dispositif de vidéoprotection (3 pages)

Page 9

Préfecture de Police / Secrétariat général de l'administration

75-2026-03-24-00014 - Arrêté RH-SDPQVT-CLAS-0001-2026 du 24 mars 2026 modifiant l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police (2 pages)

Page 13

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2026-03-24-00006 - Arrêté 2026-00327 du 24 mars 2026 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen. (2 pages)

Page 16

75-2026-03-24-00007 - Arrêté 2026-00328 du 24 mars 2026 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (1 page)

Page 19

75-2026-03-24-00008 - Arrêté 2026-00329 du 24 mars 2026 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen (1 page)

Page 21

75-2026-03-24-00009 - Arrêté 2026-00330 du 24 mars 2026 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe (1 page)

Page 23

75-2026-03-24-00010 - Arrêté 2026-00331 du 24 mars 2026 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen (1 page)

Page 25

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-03-23-00011

Arrêté n° DG 2026-09 portant modification de
l'arrêté n° DG 2025-37 portant nomination des
représentants des internes siégeant avec voix
délibérative à la commission médicale
d'établissement (CME) de l'Assistance publique -
hôpitaux de Paris

ARRÊTÉ n° DG 2026-09

**Portant modification de l'arrêté n° DG 2025-37 portant nomination des représentants des internes
siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance
publique – hôpitaux de Paris**

Le directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6147-1, R. 6144-3-1 et R. 6144-4 ;

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1 ;

Vu l'arrêté n° DG 2025-37 portant nomination des représentants des internes siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Considérant la demande de Madame Marine LOTY, Présidente du SIHP - Syndicat des internes des hôpitaux de Paris ;

Vu la proposition du SIHP - Syndicat des internes des hôpitaux de Paris, siégeant au sein de la commission régionale de subdivision ;

Vu les arrêtés portant délégation de signature ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Dans l'annexe de l'arrêté n° DG 2025-37 portant nomination des représentants des internes siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, au siège 62T2 (représentant des internes au titre de la discipline « Autres spécialités médicales »), le nom de Monsieur Thibault ROQUES se substitue à celui de Madame Marine LOTY.

Les autres dispositions de cet arrêté demeurent inchangées.

Article 2 :

Le mandat de M. Thibault ROQUES débute le 24 mars 2026. Il prend fin au terme du semestre d'internat courant.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris, section des actes nominatifs.

Paris, le 23 mars 2026

Pour le Directeur général et par délégation,
le Directeur des Affaires Médicales

SIGNÉ

Emmanuel RAISON

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2026-03-24-00002

Arrêté préfectoral donnant autorisation
d'apposer une plaque commémorative en
hommage à René LA COMBE, sur la façade du
bâtiment situé 157 avenue de Malakoff Paris
16ème

Paris, le 24 mars 2026

Arrêté préfectoral n°
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative
en hommage à René LA COMBE,
sur la façade du bâtiment situé 157 avenue de Malakoff Paris 16^{ème}

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2025-12-22-00020 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le procès-verbal du 16 décembre 2025 de l'assemblée générale des copropriétaires de l'immeuble situé 157 avenue de Malakoff à Paris 16^{ème}, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade de ce bâtiment ;

VU le courrier reçu le 13 janvier 2026, par lequel, Monsieur Gautier LA COMBE, petit-fils de René LA COMBE, sollicite l'autorisation d'apposer une plaque commémorative, en hommage à son grand-père, sur la façade du bâtiment situé 157 avenue de Malakoff à Paris 16^{ème} ;

VU l'avis du 9 mars 2026 de la Ville de Paris, direction des affaires culturelles ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Autorisation est donnée à Monsieur Gautier LA COMBE, petit-fils de René LA COMBE, de faire apposer une plaque commémorative en hommage à son grand-père, sur la façade de l'immeuble situé 157 avenue de Malakoff à Paris 16^{ème}, dont le libellé est :

Ici vécut
René la Combe
1915-1994
Compagnon de la Libération
Député
Vice-Président de l'Assemblée nationale

ARTICLE 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé Marc GUILLAUME

Copie à :

- Monsieur Gautier LA COMBE, petit-fils de René LA COMBE
- Mairie de Paris 16^{ème}
- Mairie de Paris-DAC

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Préfecture de Police

75-2026-03-24-00001

Arrêté 202609024 VS 75 du 24 mars 2026
portant autorisation d'installer un dispositif de
vidéoprotection

**Arrêté n° 20260924 VS 75
du 24 mars 2026**

portant autorisation d'installer un dispositif de vidéoprotection

Le préfet de Police,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.254-2 ;

VU l'arrêté NOR IOCD 0762353A du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

VU la demande formulée par Madame Anne-Florence CANTON, directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies (DILT), reçue le 23 mars 2026, faisant part de la nécessité d'assurer la sécurisation de la Bank of America sise 51 rue La Boétie 75008 Paris au regard de la dégradation de la situation géopolitique actuelle ;

CONSIDERANT les rassemblements de personnes susceptibles de se réunir aux abords de la Bank of America ;

CONSIDERANT que l'exposition particulière à un risque d'actes de terrorisme et la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace rendent nécessaire la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection ;

CONSIDERANT que la présidente de la commission de vidéoprotection est informée de la présente décision ;

SUR proposition de la directrice des usagers et des polices administratives ;

VU l'urgence.

A R R Ê T E

Article 1 :

La direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (DILT) est autorisée à faire procéder du 24 mars 2026 au 24 juillet 2026 inclus, dans les conditions ci-dessous, à l'installation d'une caméra tactique sise 54 rue La Boétie 75008 PARIS .

Article 2 :

Ce dispositif de vidéoprotection a pour finalités :

- Protection des abords immédiats des bâtiments et des installations de lieux et établissements relevant d'une personne morale de droit privé exposés à des actes de terrorisme
- Prévention d'actes de terrorisme
- Secours aux personnes et la défense contre l'incendie

Il comporte l'enregistrement continu d'images. Les enregistrements sont détruits au terme d'un délai maximum de 30 jours, conformément aux dispositions de l'article L.252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 :

Les fonctionnaires des services de police ou de gendarmerie nationales ainsi que des douanes et des services d'incendie et de secours dûment habilités et individuellement désignés à cet effet par le Préfet de Police peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection dans le cadre de leurs missions, conformément aux dispositions de l'article L.252-2 du code de la sécurité intérieure.

Article 4 :

La direction de l'innovation, de la logistique et des technologies doit en particulier :

- * veiller à l'habilitation des personnes susceptibles d'exploiter et de visionner les images ;
- * procéder à l'information du public sur le dispositif mis en place.

Article 5 :

Toute modification substantielle portant sur l'organisation, le fonctionnement et les conditions d'exploitation du système de vidéoprotection faisant l'objet de la présente autorisation doit être déclarée à la Préfecture de Police - Direction des usagers et des polices administratives - Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité - Bureau des polices administratives de sécurité - Section Vidéoprotection, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 6 :

La présente autorisation peut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, être retirée ou suspendue en cas d'utilisation non conforme du dispositif.

Article 7 :

La directrice des usagers et des polices administratives, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le directeur de la police judiciaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris et sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Pour le préfet de Police et par délégation

Adjointe au chef de bureau
des polices administratives de sécurité

Agathe FERIN-MERCURY

Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- **un recours gracieux** auprès du Préfet de police – DUPA - Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité - Bureau des polices administratives de sécurité - 1 bis rue de Lutèce - 75195 PARIS CEDEX 04
- **un recours hiérarchique** auprès du Ministre de l'intérieur – DLPAJ – SDLP – BLI – place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08
- **un recours contentieux** devant le tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 PARIS CEDEX 04

Arrêté n°20260924 VS 75

Préfecture de Police

75-2026-03-24-00014

Arrêté RH-SDPQVT-CLAS-0001-2026 du 24 mars
2026 modifiant l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril
2023 fixant la composition nominative de la
commission locale d'action sociale de la
préfecture de police



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Secrétariat général pour l'administration
Direction des ressources humaines
Sous-direction de la prévention
et de la qualité de vie au travail**

N° RH-SDPQVT-CLAS-0001-2026

ARRÊTÉ du 24 mars 2026

modifiant l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police

Le préfet de police,

Vu l'arrêté du préfet de police du 25 janvier 2023 relatif à la commission locale d'action sociale de la préfecture de police et au réseau local d'action sociale de la préfecture de police, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du préfet de police du 24 février 2023 portant répartition des sièges des représentants des personnels à la commission locale d'action sociale de la préfecture de police ;

Vu la demande de modification des représentants de Alliance police nationale – SNIPAT – Synergie Officiers en date du 10 mars 2026 ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale pour l'administration ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Au titre de l'article 2 de l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police, la liste des **représentants des personnels relevant du statut de la fonction publique de l'État, affectés à Paris intra-muros** est modifiée :

- Au titre de la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (ALLIANCE POLICE NATIONALE – SNIPAT – SYNERGIE OFFICIERS).

Titulaires	Suppléants
- M. David LE ROUX	- M. Arnaud GIRY
- M. Bastien ALCAINE	- M Valentino GALEANO
- M. Arnaud ROBE	- M. Kévin VANDAMME
- M. Franck ROSSINI	- M. Ben M'SELLEK
- M. Anthony BEGUE	- M. Djassim BELKOURCHIA
- M. Mickaël DE POORTERE	- Mme Laura MOLAYE
- Mme Sophie SAVERIACOUTTY	- Mme Lamia JOHNSON
- Mme Karima MECHOUK	- M. Sébastien AGUILAR

- Au titre de la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (UNSA FASMI).

Titulaires	Suppléants
- Mme Séverine FRONTERI	- Mme Estelle LATORRE
- M. Yann KHADRI	- M. Joachim BRAZ MARTINS

Article 2

La préfète, secrétaire générale pour l'administration, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au portail des publications administratives de la Ville de Paris et au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet de police
La sous-directrice de la prévention
et de la qualité de vie au travail

Florence VALENZA-PAILLARD SIGNE

Préfecture de Police

75-2026-03-24-00006

Arrêté 2026-00327 du 24 mars 2026 Portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2026-00327

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260007 du 29 janvier 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 19 février 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par le Rectorat de l'académie de Versailles, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ANDRAULT Julien (Hauts-de-Seine)	Mme LASSU Suzy (Hauts-de-Seine)
Mme BALI Hassna (Hauts-de-Seine)	Mme LEFORT Aurélia (Hauts-de-Seine)
Mme BENAZZA Adra (Hauts-de-Seine)	Mme MATHEY Adèle (Hauts-de-Seine)
M. CANOT Jérôme (Hauts-de-Seine)	Mme MICHON Camille (Hauts-de-Seine)
M. CORNEC Ronan (Seine-Saint-Denis)	Mme OLIVIER Ségolène (Hauts-de-Seine)
Mme COURTOIS Léa (Hauts-de-Seine)	M. PAILLARD Julien (Paris)
Mme DEVILLERS Axelle (Hauts-de-Seine)	Mme PERLEMOINE Marjorie (Hauts-de-Seine)
M. ESTEBAN-BLANCO Roberto (Hauts-de-Seine)	Mme PROVOS Camille (Essonne)
Mme GOUZOT Lisa (Hauts-de-Seine)	Mme SUPRYN Alicja (Hauts-de-Seine)
M. GUESNÉ Simon (Hauts-de-Seine)	Mme TALLEC Clara (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24/03/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-03-24-00007

Arrêté 2026-00328 du 24 mars 2026 Portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2026-00328

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260008 du 19 février 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 16 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Croix-Rouge Française, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BONTEMS Zoé (Paris)	Mme HAMARD Manon (Seine-Maritime)
Mme CERCLÉ Madeleine (Paris)	Mme MAC'NAB Eléonore (Val-d'Oise)
M. DE ZALDIVAR--KAYA Thomas (Seine-et-Marne)	M. PORTALES Lysian (Ardennes)
M. GAILLARD Kilian (Saône-et-Loire)	M. ROLLIN-GOBERT Nicolas (Saône-et-Loire)
M. GENEST Charly (Côtes-d'Armor)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24/03/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-03-24-00008

Arrêté 2026-00329 du 24 mars 2026 portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en premiers secours citoyen

Arrêté N° 2026-00329

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260009 du 19 février 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 16 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme ARNOUT Audrey (Bouches-du-Rhône)	Mme LE PODER Lou (Ille-et-Vilaine)
Mme BABOIN FOURTAUX Kassandre (Nord)	M. LUIGI Liam (Hérault)
Mme CRISTOL Marion (Ille-et-Vilaine)	Mme MOUNIER Marine (Paris)
Mme DELAHAYE Maéva (Manche)	M. NEMESIEN Esteban (Nord)
Mme FADALY Sara (Rhône)	M. OCTOBON Louis (Bas-Rhin)
M. FONTAINE Romain (Manche)	Mme PETIT Filippine (Marne)
M. GRECH Joël (Bouches-du-Rhône)	M. PRUVOST Arthur (Essonne)
M. HUMBERT Gratien (Nord)	Mme VIANDIER Enola (Finistère)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24/03/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-03-24-00009

Arrêté 2026-00330 du 24 mars 2026 Portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours en équipe

Arrêté N° 2026-00330

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260010 du 19 février 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 16 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BURNICHON Corinne (Hauts-de-Seine)	M. LUU Florian (Seine-et-Marne)
Mme LABIDI Miriam (Paris)	M. NAVELLOU Arnaud (Hauts-de-Seine)
M. LEGARDIEN Adrien (Hauts-de-Seine)	Mme OLLE Judith (Haute-Garonne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24/03/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-03-24-00010

Arrêté 2026-00331 du 24 mars 2026 Portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en premiers secours citoyen

Arrêté N° 2026-00331

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260011 du 19 février 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 16 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. CAILLER Nahé (La Réunion) M. CHERBUT Maxime (Irlande) M. DOUCET Antoine (Paris) Mme DUFOUR Emma (Seine-Saint-Denis) M. FORESTIER Johssua (Vendée) M. GALLI Charles (Seine-et-Marne)	Mme GUEDJ Elichéva (Val-d'Oise) M. IDRES Nicolas (Seine-Saint-Denis) M. LECOEUR Aurélien (Paris) M. LEFEBVRE Vivian (Paris) Mme PARMENTIER Emma (Val-de-Marne) -
---	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24/03/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-03-24-00011

Arrêté 2026-00332 du 24 mars 2026 Portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur en premiers secours citoyen

Arrêté N° 2026-00332

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 260012 du 19 février 2026 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 16 mars 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par le Comité départemental du Val-de-Marne de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ASSOPDJI ATEU Nelson (Val-de-Marne) Mme BURONFOSSE Eva (Val-de-Marne) M. DENIS Simon (Paris) Mme GALOISY Alexandra (Val-de-Marne)	M. GHERDIS Maé (Hauts-de-Seine) Mme GICQUEL Marina (Seine-Saint-Denis) M. OHROND Eymeric (Val-de-Marne) -
---	--

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 24/03/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ